

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

31/05/2016

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

F01116P0086

1. Intitulé du projet

Projet de démolition d'un collège, de construction d'un équipement culturel et de programme(s) de logements – Commune de Montigny-Le-Bretonneux

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Commune de MONTIGNY LE BRETONNEUX

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

le maire : Michel LAUGIER

RCS / SIRET

12117180412361000161

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
33° Zones d'aménagement concerté, permis d'aménager et lotissements situés sur le territoire d'une commune dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un PLU ou d'un document d'urbanisme en tenant lieu ou d'une carte communale n'ayant pas fait l'objet d'une évaluation environnementale permettant l'opération.	Périmètre de l'opération : 13 800 m ² 4 îlots dédiés à de l'habitat : environ 136 logement : SHAB : 9000 m ² / SHON : environ 10 100 m ² Un équipement culturel (conservatoire) : SDO 3500 m ² environ Des espaces publics : voirie en sens unique, stationnements longitudinaux, trottoirs, esplanade, espaces verts, aire de jeux

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 3.1

4.1 Nature du projet

Le projet porte sur la démolition du collège Bergson (aujourd'hui fermé), la construction d'un équipement culturel (conservatoire) et de 136 logements (4 îlots distincts) dans un secteur d'étude de 13 800 m² sur la commune de Montigny-Le-Bretonneux.

Le stationnement sera souterrain pour chaque îlot. Une nouvelle voirie en sens unique avec du stationnement longitudinal sera créée pour desservir les îlots. Cette voie se connectera au Nord en deux points sur l'avenue Joseph Kessel.

Une large esplanade sera créée entre le futur conservatoire et l'église existante. L'esplanade accueillera de nombreux espaces verts et une aire de jeux.

4.2 Objectifs du projet

Le projet répond à la volonté de la commune de proposer une nouvelle offre de logements et un espace culturel s'inscrivant dans une démarche de qualité d'un point de vue architectural et urbain.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Travaux de démolition du collège existant et des réseaux non conservés dans le cadre du projet
- Travaux de nivellement
- Réalisation de la voirie provisoire : réseaux d'assainissement Eaux usées et Eaux pluviales / Réalisation des Réseaux souples / Empierrement de la voirie et revêtement provisoire
- Construction des bâtiments
- Réalisation des voiries et trottoirs, aménagement définitif voirie
- Aménagements paysagers

La voie provisoire sera réalisée pour desservir les ilots en phase construction. L'aménagement définitif de la voie sera réalisé lorsque les ilots seront construits.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet constituera un nouvel îlot d'habitat de la commune de Montigny. Les résidents des ilots et tous les usagers du conservatoire profiteront des espaces publics créés (esplanade, aire de jeux,)

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'ensemble du projet est soumis à permis d'aménager. Par la suite, des consultations distinctes seront passées pour les maîtrises d'œuvres des îlots, des espaces publics et du conservatoire .

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Soumission à étude d'impact ou non

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface totale du projet	1,38 ha environ
Equipement	1 conservatoire (SDO ≈3500 m ²)
Nombre de logements créés	136 logements (SHAB≈9000 m ²)
Stationnements enterré pour les îlots	Environ 200 places
Linéaire de voie créé en sens unique	240 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune : Montigny-Le-Bretonneux
Yvelines
Avenue Joseph Kessel

Coordonnées géographiques¹

Long. 2 ° 02 ' 39 " E Lat. 48 ° 46 ' 4.1 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le périmètre d'étude correspond à l'emprise de l'ancien collège Bergson : bâtiments en lui-même, espaces extérieurs revêtus internes au collège (stationnements) et externes (parvis d'entrée), espaces verts. Il inclut également une venelle piétonne (allée Alexandra David Néel) qui relie l'avenue Kessel et la rue Alfred de Vigny

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- le PLU a été approuvé par délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint Quentin en Yvelines le 14 octobre 2010.
- Le projet se situe en zone URMa : zone résidentielle mixte. Emplacement réservé n°8
- Il se situe en zone UM1c19 du projet de PLUi de Saint Quentin en Yvelines arrêté les 17/12/2015 et 26/05/2016

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors ZNIEFF. Une ZNIEFF se situe à environ 1.7 km au Nord-Ouest, de l'autre côté de la ligne ferroviaire liant Montigny-Le-Bretonneux à Paris. Il s'agit de la ZNIEFF de type I « Etang de Saint-Quentin » 110001469. A 1,5 km au Nord-Ouest, se positionne une ZNIEFF de type II « Vallon de la Bieyre en amont de l'Etang de Geneste »
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors parc et réserve naturelle. Le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse se situe à environ 1,3 km au Sud. L'étang de Saint-Quentin en Yvelines, à environ 2km au Nord-Ouest du projet correspond à une Réserve Naturelle Nationale.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des cartes stratégiques de bruit ont été réalisées sur la commune de Montigny ainsi que des cartographies de secteurs affectés par le bruit selon le classement sonore des voiries routières et ferroviaires. Le secteur d'étude se positionne hors secteur affecté par le bruit. Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) à l'échelle de la commune en cours de réalisation.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors des zones humides répertoriées dans l'évaluation environnementale de la CASQY-CAVGP-VV réalisée par les sociétés Icare et Soberco Environnement et publiée le 12 septembre 2014.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) « Mouvements de terrain » est en vigueur dans la commune de Montigny-Le-Bretonneux (document en date du 5 août 1986). D'après la cartographie du PPRN, Le site d'étude n'est pas concerné par ce risque.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de sites ni de sols pollués d'après les données BASOL-Infoterre
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après le SIGES Seine-Normandie, Montigny-Le-Bretonneux se situe dans la zone de répartition des eaux n°03001 « Albien » de type souterraine.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors périmètre de protection autour du captage eau potable existant « Bois d'Arcy » au Nord de la RN12.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la DRIIE Ile de France (carmen.developpement-durable.gouv.fr), le site se positionne hors site inscrit ou classé.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet hors zone Natura 2000. Les Zones de Protection Spéciale (ZPS) les plus proche du projet correspondent à la ZPS FR1112011 « Massif de Rambouillet et zones humides proches » à environ 1,5 km au Sud et à la ZPS FR1110025 « Etang de Saint Quentin » à 3,4 km au Nord-Ouest
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Déblais pour la réalisation des voiries, des zones de stationnements et pour la construction des ilots de logement (parkings souterrains)
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site ne présente pas de sensibilité majeure pour la faune et la flore du fait de son état déjà partiellement aménagé, dans un secteur très urbain (espaces artificialisés avec un entretien régulier).
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se positionne hors zone de protection règlementaire (ZNIEFF et Natura 2000). Il n'aura pas d'impact direct sur ces zones qui se composent de milieux différents de ceux rencontrés sur site.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit de manière provisoire lors de la phase chantier. En phase d'exploitation, il n'engendrera pas de nuisances sonores particulières.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet pourra être source de vibrations uniquement de manière provisoire lors de la phase chantier.

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un réseau d'éclairage est prévu sur l'esplanade et la voie de desserte des ilots.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La circulation induite par le projet est source de rejets de polluants dans l'air.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux de ruissellement du projet seront collectées dans un réseau d'assainissement séparatif créé dans le cadre du projet.</p> <p>Le réseau créé sera connecté au réseau existant de l'Av. Kessel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet induit une production d'eaux usées et de déchets, liée à la future présence d'habitants dans les logements créés.</p> <p>Les eaux usées du projet seront acheminées vers le réseau communal de la rue Joseph Kessel. Les déchets seront collectés en porte à porte (voirie en sens unique dimensionnée pour permettre le passage des véhicules de réputation)</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet viendra dynamiser le secteur d'un point de vue social, urbain et culturel.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est soumis à une étude cas par cas car il développe une SHON au-dessus du seuil des 10 000 m² mentionnés dans la réglementation.

En effet, à ce stade du projet (études préalables), le nombre de nouveaux logements est estimé à 136 répartis dans 4 îlots distincts (bâtiments R+3+Attique ou R+2+Attique en respect des gabarits voisins) avec une SHAB d'environ 9 000 m² représentant entre 9 900 et 10 350 m² de SHON. Le conservatoire développera une SDO d'environ 3500 m².

L'offre de stationnement sera réalisée en souterrain. Les îlots sont destinés à du locatif social (îlot 1), à de l'accession sociale (îlot 3) ou à de l'accession libre (îlots 2 et 4).

Une voie en sens unique d'environ 240 ml permettra la desserte des îlots. La voie présentera une largeur suffisante pour le passage des véhicules de réputation et des véhicules de secours. Des stationnements longitudinaux seront prévus.

Une esplanade sera créée entre le futur équipement et l'église existante de l'Av. Kessel. Elle permettra de créer un espace public de qualité avec un traitement minéral et végétal des espaces : ouverture des perspectives vers le Sud, connexions piétonnes, aire de jeux et espaces verts.

Le projet d'étude se positionne dans un contexte urbain dense. Etant en partie déjà urbanisé, il ne présente pas d'enjeu sur les aspects faune, flore et zones humides. Le projet n'est pas de nature à engendrer des impacts significatifs. D'un point de vue architectural, les formes urbaines proposées respecteront les volumétries avoisinantes et les prescriptions du Plan Local de l'Urbanisme de la ville de Montigny le Bretonneux.

D'un point de vue paysager, le projet ouvre des perspectives vers le grand paysage et surtout vers l'aqueduc des Arcades du lac de Montigny. Des espaces verts généreux seront créés pour offrir un cadre agréable aux usagers du site. Les prescriptions de commune sur le pourcentage d'espaces plantés par rapport aux surfaces construites seront suivies.

D'un point de vue socio-culturel, le projet permettra de dynamiser le quartier avec la création d'un nouvel équipement culturel et l'accueil de nouveaux habitants. L'avenue Kessel est suffisamment dimensionnée pour accueillir un trafic supplémentaire. Les carrefours d'entrée/sortie seront traités de manière sécurisée afin de garantir les déplacements de tous.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MONTIGNY LE BRETONNEUX

le,

30/05/2016

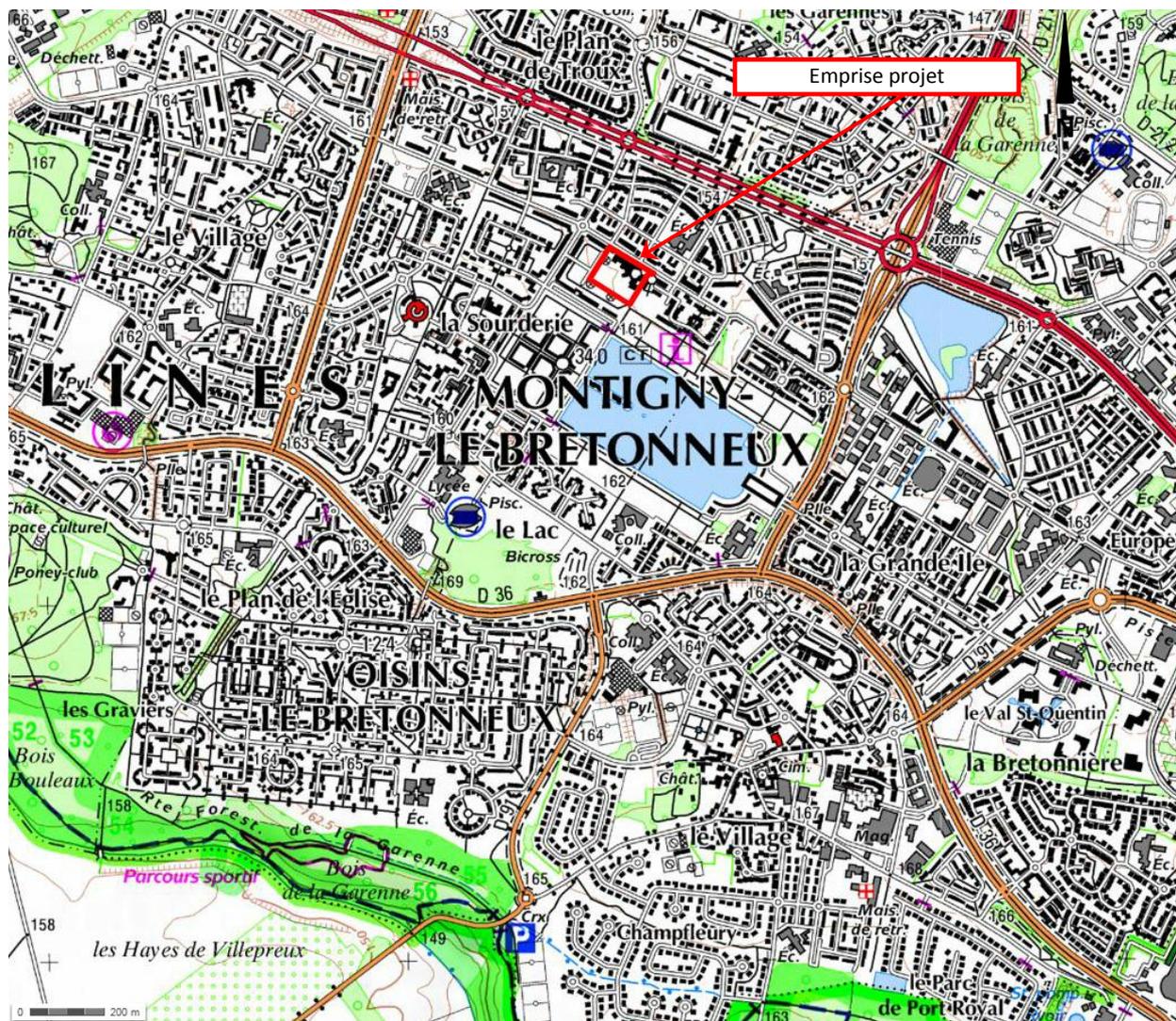
Signature



Le Maire,
Président de Saint Quentin en Yvelines
Conseiller Départemental

Michel LAUGIER
Michel LAUGIER

Annexe 1 : PLAN DE SITUATION DU PROJET A L'ECHELLE DE LA COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX



Localisation du projet (source : Géoportail)

Annexe 2 : VUE AERIENNE DU PERIMETRE PROJET



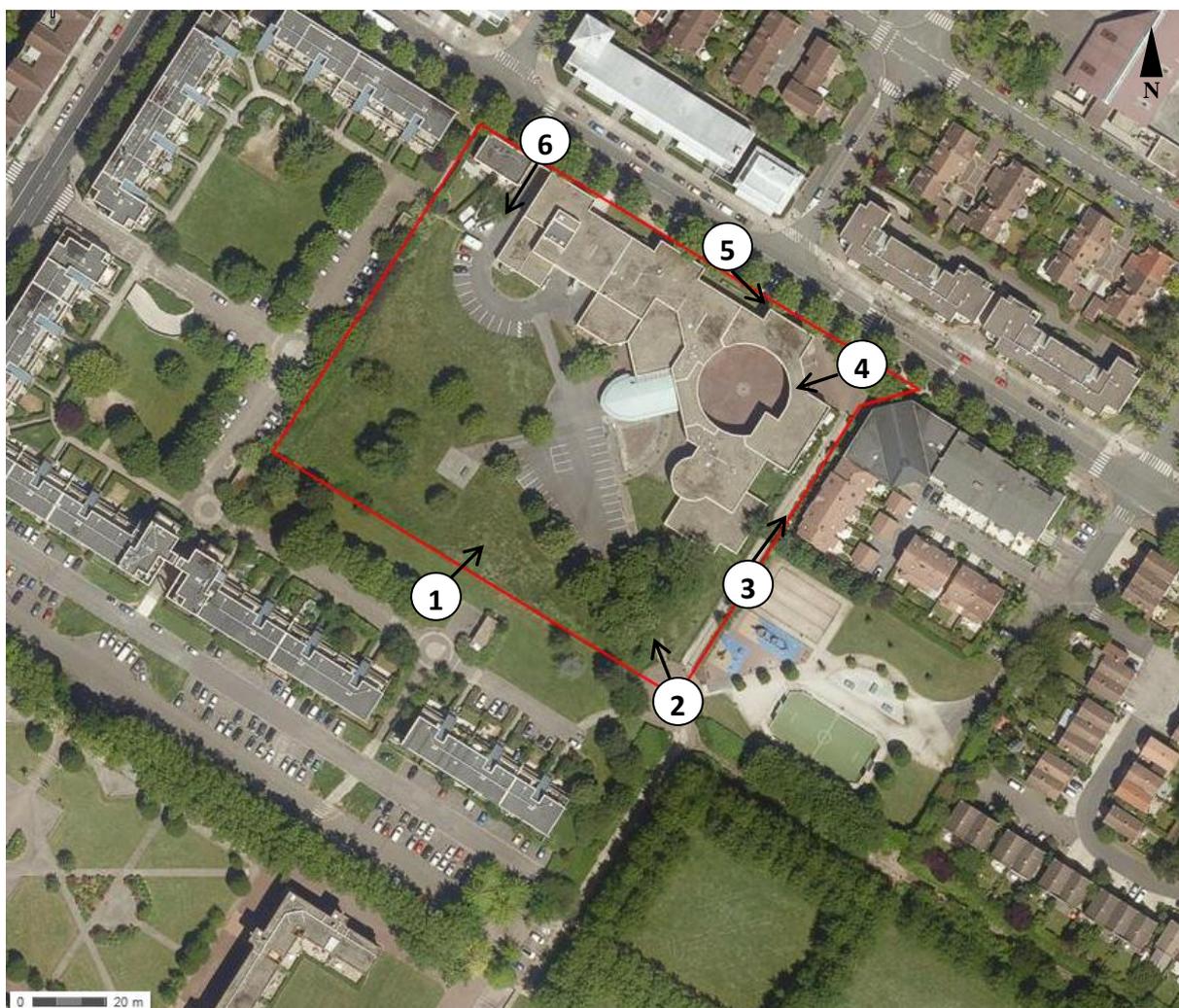
Vue aérienne du site (Source : Géoportail)

Le site est aujourd'hui occupé par l'ancien collège Bergson qui n'est plus en activité, avec ses espaces extérieurs revêtus et ses espaces verts. Quelques locaux sont toujours disponibles pour des associations (danse notamment). Le site est longé par une venelle piétonne : l'allée Alexandra David Néel. Le périmètre d'étude s'inscrit dans un milieu urbain dense de Montigny.



Vue oblique du site (Source : Bing Map)

Annexe 5 : PHOTOGRAPHIES DE LA ZONE DE PROJET



Localisation des prises de vue (photographies réalisées en mars 2016)



Vues sur les espaces extérieurs du collège



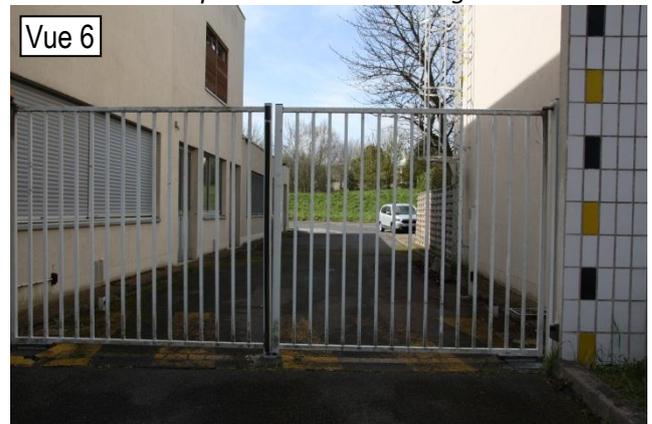
La venelle – Allée Alexandra David Néel



Le parvis devant le collège



Vue sur les bâtiments depuis l'Av. Kessel



Vue sur l'entrée technique

Annexe 6 : PRINCIPES D'AMENAGEMENT



Orientations urbaines

Plan indicatif susceptible d'évoluer lors des phases de conception ultérieures

Annexe 7 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



Vue aérienne du site et de ses abords



Vue sur l'Av. Kessel



Façade de l'église du Lac